

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 24 septembre 2020**

**Réunion du :** 24 septembre 2020

**Date de convocation du conseil municipal :** 19 septembre 2020

**Membres présents :** Mme CHALAUX Pascale, CASTANET Marie-Christine, MONTEIL Linda, GENOT Angéline , Mrs LACAYROUZE Francis, SANZ Alain, PRAZ Nicolas, MAGAL Jonhny, Mme VILLEMONTÉ DE LA CLERGERIE Odile

**Secrétaire de séance :** Mme MONTEIL Linda

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV de la réunion du 27 août 2020
- Délibérations :
  - Adhésion au SIAEP de Gréalou et Ségala Oriental au Syndicat Mixte Limargue et Ségala
- Décision modification assainissement DM1
- Subventions communales aux associations
- MAM- MAIRIE – LOGEMENTS avenants au marché
- Modification de l'ordre des adjoints
- Modifications des commissions communales et extra communales
- CAUVALDOR
- Questions diverses

Début de séance : 20H 45

- **Procès – verbal de la dernière séance**  
Après lecture, il est approuvé à l'unanimité

**-Adhésion au SIAEP de Créalou et Ségala Oriental au Syndicat Mixte Limargue et Ségala**

Le conseil Syndical de l'eau s'est réuni à Lacapelle Marival le 09 septembre 2020.

Le Syndicat de Gréalou et Ségala Oriental propose leur adhésion au Syndicat AEP (production et distribution) Limargue et Ségala, dans le but de sécuriser plusieurs collectivités du Nord – Est du Lot en eau potable.

Monsieur le Maire informe que le conseil syndical a délibéré favorablement pour ce regroupement et que les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent favorablement l'adhésion du Syndicat de Gréalou et Ségala Oriental au Syndicat Limargue et Ségala par 7 voix pour et 2 abstentions.

**-Décision modificative 1 au budget assainissement**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que dans l'élaboration et le vote du budget primitif de l'assainissement, une somme de 1 000 € était réservée pour imprévus.

Monsieur le trésorier payeur communal, indique que dans la somme pour le chapitre imprévus ne doit pas dépasser le seuil de 7.5% de la somme affecté aux dépenses globales de fonctionnement.

Monsieur le maire propose de diminuer le compte 022 de – 550.00 € et d’abonder le compte 628 de +550.00 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote cette décision modificative du budget de l’assainissement à l’unanimité des présents

**-Modification du budget principal :**

Monsieur le maire explique qu’en 2019, un poteau incendie, situé en bordure de la voie communale de Dongay, avait été accroché par les services techniques de Cauvaldor et était devenu inopérant.

Les démarches administratives et techniques ont conduit au remplacement du PI, avec un remboursement à la commune par l’assurance de Cauvaldor.

Cette trésorerie n’a pas été prise en compte dans le budget principal. Monsieur le maire propose d’effectuer une décision modificative dans la section d’investissement.

Dans l’opération de la MAM, un abaissement de - 2 500€ au compte 21311 et une augmentation de + 2 500 € au compte 21568.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l’unanimité des présents cette décision modificative.

**-Subventions communales :**

Monsieur le maire explique que malgré la crise sanitaire que nous subissons et les difficultés que nos associations connaissent pour envisager des instants de convivialité, la municipalité se doit de les maintenir et poursuivre son aide financière.

Il propose de répartir la somme globale de 1 200 € votée lors du budget annuel comme suit :

La Boule Rignacoise	100 €
Ier, Ueil Deman Rinhac	100 €
AAPPMA(pêche)	100 €
La Diane Rignacoise	300 €
Le Chakipin	100 €
Les Jardingues	100 €
Les Associations des parents d’élèves	
Ecoles publiques	200 €
Ecole privées	100 €
Les anciens combattants	100 €
Total	1 200 €

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal accepte, à l’unanimité, cette répartition des subventions aux associations communales

**Avenants au marché : MAM – Mairie – Logements**

Monsieur le maire explique que dans la réalisation des travaux de la construction de la MAM, réhabilitation mairie et logements, des modifications de branchements sont intervenus et qu’ils font l’objet de plus-value financière par rapport aux devis initiaux. Que les missions du bureau de contrôle ont dû être étendues pour les étages (logements).

Que ces avenants sont indispensables pour la continuité des travaux.

C’est le cas, pour la distribution de l’eau potable dans chacune des entités futures.

Le réseau de chaleur, initialement prévu en tranchées dans le sol est aujourd’hui suspendu dans les vides sanitaires. Il est également nécessaire de créer des passages entre chacun des vides sanitaires.

Les évacuations et eaux vannes n’étaient pas prévues sous la partie extension de la MAM.

Les accès aux logements de l'étage sont modifiés en raison du passage sous la poutraison de la charpente. Les SAS d'entrée aux logements initialement prévue extérieurs, deviendront SAS d'intérieur, la porte d'entrée donnera directement sur la coursive.

Le marché du Bureau de contrôle (Véritas) n'était pas bien libellé et a fait l'objet d'un avenant concernant l'aspect structurel des logements de l'étage (ce bureau de contrôle vérifie les éléments structurels du bâtiment avant travaux).

Un avenant n° 1 concernant le lot n° 2 pour les réseaux sous l'extension de la MAM pour la somme de 1 663.20€ TTC

Un avenant n° 2 concernant le lot 12 plomberie chauffage pour la somme de 21 528.00 €

Un avenant n° 3 concernant les passages entre vide sanitaire et extérieur pour la somme de 5 566.80 TTC

Un avenant n° 1 pour le marché du bureau de contrôle pour la somme de 1 440.00 € TTC

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les conseillers municipaux présents acceptent ces avenants et chargent monsieur le maire de l'exécution de ces compléments de marchés.

#### **-Modification de l'ordre des adjoints :**

En raison des démissions de Yves Delmas et Guy Raynaud, il est nécessaire de procéder à la modification de l'ordre des adjoints.

Monsieur le maire propose de décaler l'ordre des adjoints dans le tableau de classement des conseillers municipaux : Madame Pascale CHALAUX est nommée 1ere Adjointe (affaires courantes, remplacement du maire dans le cas des absences). Monsieur Alain SANZ 2eme Adjoint (affaires administratives et suivi comptabilité des dépenses et budgets).

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les conseillers municipaux présents acceptent les nouvelles nominations.

Un arrêté du Maire sera pris pour ces fonctions à chaque adjoint.

#### **- Modification des commissions communales et extra communales**

Remplacement des conseillers démissionnaires dans les commissions communales et extra communales.

#### **Commissions communales :**

Finances : Mrs Sanz (VP), Praz, Magal ; Mmes Chalaux, Castanet

Voirie, bâtiments communaux : Mme Castanet (VP), Mrs Magal, Praz, Mmes Chalaux, Villemonte De La Clergerie

Agriculture : Mmes Castanet (VP), Genot ; Mr Magal

Assainissement collectif : Mme Chalaux (VP), Mrs Sanz, Magal ; Mmes Monteil, Villemonte De La Clergerie

Environnement : Mrs Praz (VP), Magal ; Mmes Genot, Castanet

Salle communale : Mmes Chalaux (VP), Villemonte De La Clergerie ; Mr Sanz

Urbanisme : Mrs Sanz (VP), Magal ; Mmes Chalaux, Castanet

Cimetière : Mrs Sanz (VP), Magal, Mmes Chalaux, Villemonte De La Clergerie

Développement économique : Mr Lacayrouze, Mme Monteil

Marchés publics AO et MAPA :

Titulaires : Mme Chalaux (VP), Mrs Sanz, Praz

Suppléants : Mme Castanet, Mr Magal, Mme Monteil

Animations et festivités :

Conseillers : Mmes Genot Angéline, Monteil Linda, Castanet Marie Christine, Mr Praz Nicolas, Magal Jonhny

Personnes extérieures : Mmes Luc Muriel, Delmas Christiane, Lacayrouze Marie-France; Mrs Raynal Christian, Battandier Frédéric

**Commissions extra communales :**

Syndicat AEP Limargue et Ségala :

Titulaire : Mr Magal,

Suppléant : Mr Lacayrouze

SIVU L'étoile

Titulaire : Mr Praz, Mme Genot

Suppléantes : Mmes Monteil et Castanet

FDEL :

Titulaire : Mr Sanz

Suppléant : Mr Magal

SYDED :

Environnement : Mme Chaux

Assainissement :

Titulaire : Mr Magal

Suppléant : Mr Lacayrouze

SDAIL :

Titulaire : Mr Lacayrouze

Suppléant : Mr Sanz

Marché Fermier Miers : Mmes Chaux, Monteil, Mr Sanz

PLUIH Cauvaldor :

Titulaire : Mme Villemonte De La Clergerie

Suppléante : Mme Chaux

**- CAUVALDOR :**

**Elections aux commissions communautaires :**

Activité et équipements sportifs : Mr PRAZ (titulaire)

Economie tourisme, artisanat, commerce : Mme Villemonte De La Clergerie, titulaire

Agriculture, agroalimentaire, abattoir, viticulture, trufficulture : Mme Castanet, suppléante

Transition écologie, développement durable, alimentation durable, filière bois et circuits courts :

Mme Chaux suppléante

Service à la population : Mr Sanz suppléant

Politique patrimoniale paysagère cœur de village et requalifications urbaines : Mr Magal titulaire

Culture : Mme Villemonte De La Clergerie,

ADS urbanisme, planifications : Mme Chaux suppléante

Enfance jeunesse : Mme Genot, suppléante

Commission spécifique voirie : Mr Magal

**Fonds de Péréquation des Intercommunalités et des Communes (FPIC) :**

Le FPIC est versé à la communauté de communes par l'Etat. Si celles-ci ne délibèrent pas, la répartition de retour de ce FPIC est faite selon les orientations édictées par les textes de loi dites de droit commun.

Dans le cas contraire, Le conseil communautaire vote la dérogation de ce droit commun selon une répartition qu'il définit. En ce qui concerne Cauvaldor la répartition est établie comme suit Communauté 66%, communes 33%.

Les communes perçoivent le FPIC sur la base de la répartition ci-dessus.

La part affectée à la communauté regroupe les sommes du FPIC augmentées de 0,6% des produits de la taxe foncière bâtie.

Cette enveloppe est destinée à alimenter les fonds de concours aux communes pour leur projet d'investissement (la commune de Rignac a obtenu 50 000€ en 2019 pour la MAM).

## **Questions diverses :**

### **Point d'avancement de la MAM :**

Une situation de blocage due aux problèmes des avenants vient retarder le calendrier d'exécution des travaux.

Les dalles de la MAM et de la chaufferie seront coulées lorsque le plombier aura passé les réseaux d'alimentation des bâtiments en eaux et en chauffage.

Une modification sera apportée à chacune des entrées des logements à l'étage.

Monsieur le maire fait un point financier sur ce chantier.

### **Assurances de la commune :**

Le contrat des assurances sur les biens et véhicules est en négociation chez l'assureur Compagnie AXA

### **RPI L'étoile :**

Un point est fait sur les effectifs des enfants scolarisés qui permet au RPI d'ouvrir un poste supplémentaire de professeur. Ce poste sera rattaché aux écoles d'Alvignac.

Une aide gouvernementale peut être apportée en faveur des dispositions sanitaires mises en place dans les écoles.

### **Bilan Ciné Belle Etoile :**

Le Bilan du Ciné Belle Etoile aura lieu le 28 septembre à Gintrac. La commune sera représentée.

### **SYDED, rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Une dégradation du tri sélectif a été constatée pour nos communes, il s'en suit une augmentation du coût de traitement de 60 €/tonne en 2018 à 85 €/tonne en 2019

Une augmentation tarifaire du SYDED pour le traitement des déchets non recyclables, qui passent ainsi de 133 € en 2018 à 140 € en 2019.

De même pour la contribution à la gestion des déchetteries, une augmentation non négligeable de 23€ /habitant en 2018 à 27 €/habitant en 2019

### **Car itinérant de Cauvaldor :**

Un camping-car à l'effigie de Cauvaldor est itinérant dans les communes du canton de Gramat. Deux assistantes administratives tiennent une permanence des services Cauvaldor au plus près des habitants qui ne peuvent pas se déplacer à Gramat ou Souillac. Les communes bénéficiaires doivent être distantes de + de 7 km par rapport au chef-lieu de canton.

### **Nouvelle charte pour les nouveaux réseaux de proximité des finances publiques**

Les services des finances publiques (trésorerie) se réorganisent. Les trésoreries passeront ainsi d'une trésorerie par canton à 8 à l'échelle du département, et ce à l'horizon de 2022.

**Une protection juridique pour les maires et élus** contre les agressions physiques et verbales. Suite à la parution de la circulaire du 7 septembre 2020, une enquête est en cours sur les agressions subies à l'encontre des élus investis par un mandat électif.

**Réunion du PLUIH** s'est prévue le 4 septembre 2020 dans la salle polyvalente. La responsable du service d'aménagement de Cauvaldor a fait un point sur la situation et l'avancement du PLUIH.

**Un spectacle** pour les enfants est prévu dans le cadre du Noël de la commune (sous conditions des mesures sanitaires en vigueur)

**Projet 2021** - Un rendez-vous sera pris avec un maître d'œuvre pour réalisation d'un WC public dans l'espace de la halle.

**Prochain Conseil Municipal : 05 novembre 2020**

**Fin de séance : 23 heures**

Le Maire.

Francis LACAYROUZE

La secrétaire de séance

Linda MONTEIL